

FICHE PROJET

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE CAMPAGNE ABC 2024

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

	STRUCTURE
NOM DE LA STRCUTURE	Ville de Blagnac
ADRESSE DU SIEGE	1, Place des Arts
CODE POSTAL	31700
COMMUNE	Blagnac
N°SIRET DE LA (DES) STRUCTURE(S) (N° NC RIDET EN NOUVELLE-CALEDONIE ET N° TAHITI POUR LA POLYNESIE FRANÇAISE)	21310069600011
	REPRESENTANT LEGAL
PRENOM NOM	Joseph Carles
FONCTION	Maire
TELEPHONE	05617171200
COURRIEL	contact@mairie-blagnac.fr
	RESPONSABLE DU PROJET
PRENOM NOM	Zita TUGAYÉ
FONCTION	Chargée de mission développement durable
TELEPHONE	0561717359
COURRIEL	z.tugaye@mairie-blagnac.fr
	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE PORTEUR DU PROJET
TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE	Votre structure est-elle reconnue « Territoire engagé pour la nature » ¹ ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A Si oui, pour quelle période ? 2019-2022, projet de renouveler la candidature de la Ville en 2025.

¹ « Territoires Engagés pour la nature » est un programme co-porté par l'Office Français de la Biodiversité et Régions de France, qui encourage et accompagne les collectivités à agir en faveur de la biodiversité. Plus d'informations sur <https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires>

PLANIFICATION DE L'URBANISME

Votre structure dispose-t-elle de la compétence en matière de document d'urbanisme² ?

Oui Non N/A

Si non, par quelle collectivité cette compétence est-elle assurée sur votre territoire ?

Toulouse Métropole

IDENTIFICATION DU PROJET

PROJET

TITRE	Atlas de la biodiversité communale de Blagnac
CONTEXTE	En 2017, afin d'améliorer ses connaissances sur son patrimoine naturel, la commune de Blagnac a engagé un premier Atlas de la Biodiversité Communal. L'objectif était de caractériser les différents milieux et d'évaluer l'état des espaces de nature en leur attribuant un niveau d'enjeu écologique. A travers cette nouvelle démarche d'ABC en 2024, la commune souhaite renforcer sa portée opérationnelle, en approfondissant les enjeux autour des continuités écologiques qui constituent le fil conducteur des actions proposées.
OBJECTIFS	Cartographier les enjeux de biodiversité afin de mieux les prendre en compte dans l'aménagement du territoire Elaborer un atlas des fonctionnalités écologiques afin de cibler les actions de restauration des continuités écologiques Sensibiliser les habitants afin de renforcer l'acceptabilité sociale des mesures de préservation de la biodiversité (gestion différenciée et extinction de l'éclairage notamment)
DUREE DE MISE EN ŒUVRE (MINI. 36 MOIS MAX. 48 MOIS)	36 mois Date de fin d'action : 12/2027 + 2 mois à prévoir pour le rendu des pièces en fin de projet Date de fin de convention MM/AAAA (Date de rendu)
COUT COMPLET PREVISIONNEL	60 000 €
MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES	60 000 €
AIDE DEMANDEE	39 000 € (Max 80 % des dépenses éligibles)
PRESTATAIRE(S) ENVISAGE(S)	Nature en Occitanie Terroïko Arbres et Paysages d'Autan

² La planification de l'urbanisme regroupe l'ensemble des documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale) qui organisent les territoires. Ces documents sont soumis à des procédures relevant du code de l'urbanisme et traduisent un projet de territoire dont l'élaboration ou l'évolution peut utilement être enrichie par le dispositif ABC.

PROGRAMME DETAILLE DU PROJET

1. Cadrage

Contexte et objectifs

A) Présentation de la commune et des enjeux :

Blagnac est une commune située dans le sud-ouest de la France, dans le nord du département de la Haute-Garonne, en région Occitanie. Limitrophe de la Ville de Toulouse, elle appartient à la communauté d'agglomération de Toulouse métropole.

C'est est une commune urbaine, attractive, qui comptait 26 466 habitants en 2021. Les activités économiques sont principalement tournées vers l'industrie aéronautique, comme l'attestent notamment l'aéroport de Toulouse-Blagnac, le siège de la société Airbus, et le musée aéronautique Aeroscopia. On y compte également de nombreuses usines et de nombreux bureaux du groupe Airbus et ATR.

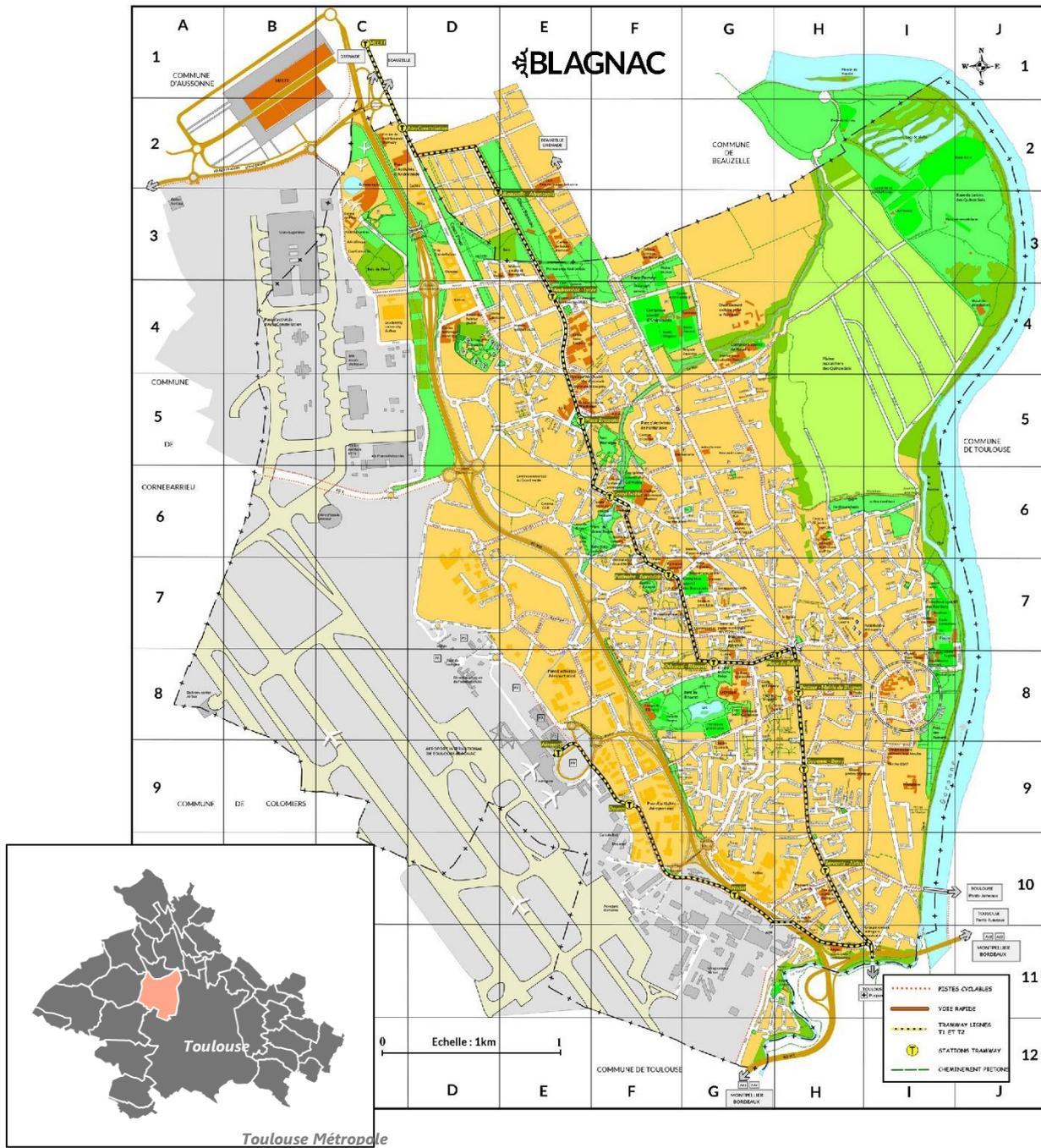
Face à une croissance très importante ces dernières décennies, la Ville de Blagnac a su garder la maîtrise de son développement urbain en limitant son étalement et en assurant le développement de quartiers équilibrés. En effet, le développement de l'urbanisation sous forme de zones d'aménagement concerté (ZAC) successives a permis à la Ville d'avoir une maîtrise foncière sur son développement. Chaque ZAC a été conçue dans un principe d'équilibre entre les zones d'habitat, d'activités et de commerces, les différents équipements, les places, les parcs et les espaces publics. Son territoire est maillé d'un réseau de transports en commun desservant l'ensemble des quartiers de la Ville : tram ; bus ; TAD et prochainement métro avec la future station Jean Maga au sud de la commune. Ces éléments, avec notamment la présence de nombreux et vastes espaces verts, sont constitutifs d'un cadre de vie apprécié par les Blagnacais.

La pression urbaine est toujours importante. Le nouveau PLUi-H, arrêté le 20 juin 2024, fixe un objectif de 3100 nouveaux logements sur le territoire communal entre 2025 et 2035. L'écoquartier d'Andromède, au Nord de la commune connaîtra sa troisième et dernière phase d'aménagement sur une cinquantaine d'hectares, en aplomb de la plaine maraîchère.

Comme tout le département, Blagnac est aussi un territoire vulnérable, avec des périodes de canicules plus précoces, plus intenses et plus fréquentes, aggravées par les effets d'îlots de chaleur urbains. Le territoire a été marqué tout à la fois par les fortes crues de la Garonne de janvier 2022 (malgré la protection de la digue) et la sécheresse de 2022-2023.

Plus que jamais, la politique d'aménagement devra prendre en compte les nouveaux défis environnementaux liés au changement climatique et à la préservation de la biodiversité.

Carte de la commune de Blagnac et de sa localisation au sein de Toulouse Métropole :



B) Patrimoine naturel :

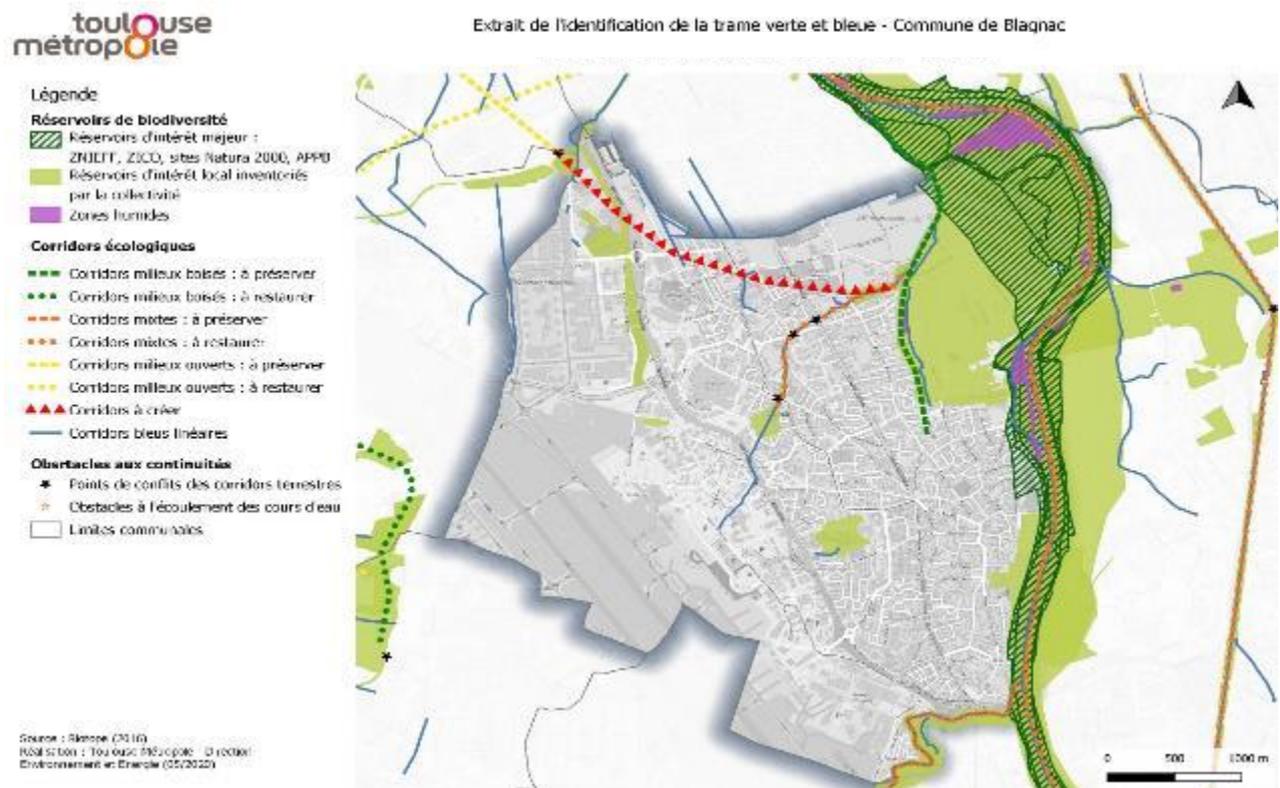
La Ville de Blagnac possède un patrimoine naturel remarquable. La commune comprend, sur l'ensemble de son territoire, 20 espaces naturels et semi-naturels, dont :

- 4 espaces naturels boisés : le ramier des 15 sols, l'île de Pecette, l'Espace Boisé Classé de Naudin et le bois de Pinot ;
- 3 espaces aquatiques ou humides : les bords du Touch au sud, les bords du Riou qui traverse la ville et les bords de la Garonne à l'est ;
- 10 grands espaces verts urbains : 4 parcs, 2 centres de loisirs ou assimilés, 3 cours d'école et le parc du cimetière ;
- 3 espaces ouverts agricoles, semi-ouverts ou assimilés : les terres maraichères, les jardins familiaux et les prairies de l'Aéroport.

De plus, la partie Nord du territoire de Blagnac s'inscrit dans le grand corridor écologique reliant la Garonne à la forêt de Bouconne. A l'échelle communale sont identifiés :

- Des réservoirs et corridors écologiques à préserver : le bois de Pinot, l'EBC de Naudin, le ramier des 15 Sols, les berges de Garonne et les berges du Touch ;
- Des corridors à restaurer et / ou à créer : la traversée est / ouest Andromède et les berges du Riou ;

Extrait de l'identification de la trame verte et bleue sur la commune de Blagnac :



C) Un premier Atlas de la Biodiversité Communale en 2017 :

En 2017, afin d'améliorer ses connaissances sur son patrimoine naturel, la Ville de Blagnac a engagé un premier Atlas de la Biodiversité Communale. La commune a porté le projet sur ses fonds propres, sans le soutien financier de l'OFB.

L'objectif était de caractériser les différents milieux et d'évaluer l'état des espaces naturels en leur attribuant un niveau d'enjeu écologique. Afin d'évaluer l'impact des politiques de la Ville en matière de biodiversité et de valoriser les bénéfices de ses actions sur le patrimoine naturel, un diagnostic naturaliste a été réalisé au printemps 2017 par la mise en place d'inventaires naturalistes. Une attention particulière a été portée sur le choix des sites à inventorier, sur la nature urbaine et la biodiversité dite ordinaire. Ce travail, que la commune a confié au bureau d'étude Biotope, a ensuite servi de support pour sensibiliser les habitants et leurs élus à la question de la nature en ville avec l'idée « qu'on protège mieux ce que l'on connaît ».

Il en ressort que la commune possède une grande variété de milieux naturels d'un point de vue de la diversité des espèces présentes et des types d'habitats, certains avec des enjeux écologiques importants. Les sites les plus intéressants sont ceux qui sont les moins fréquentés et/ou les moins entretenus. Ces espaces sont souvent liés aux cours d'eau et au fleuve (Riou, Touch, Garonne) à l'exception notable du bois de Pinot. Cependant, la préservation des sites à enjeux moins importants a aussi un rôle à jouer dans le maintien de la biodiversité dans l'écosystème local.

Tableau des enjeux par site, réalisé dans le cadre de l'ABC 2017 :

Caractérisation du milieu	Typologie	Type de protection	Niveau d'enjeu écologique
Milieux naturels boisés	Ramier des 15 sols	APPB, Natura 2000, ZNIEFF type 1, ZNIEFF type 2, ZICO, EBC	Modéré à fort localement
	Ile Pecette	APPB, Natura 2000, ZNIEFF type 1, ZNIEFF type 2, ZICO, EBC	Modéré à fort
	EBC Naudin	EBC	Moyen à fort
	Bois de Pinot	EBC	Fort
Milieux humides et aquatiques	Bords du Touch	EBC	Modéré à fort
	Bords du Riou	ZICO (en partie nord), EBC	Fort
	Bords de Garonne		
Espaces verts urbains	Parc Montaigne	<i>Aucune</i>	Faible
	Parc du Grand Noble	<i>Aucune</i>	Faible
	Parc du Ritouret	<i>Aucune</i>	Faible
	Parc des Ramiers	EBC (en partie), Situé en partie en : ZNIEFF type 2, ZICO, ZSC Situé en limite de : ZNIEFF type 1, APPB	Moyen
	Coulée verte de Pinot Nord	<i>Aucune</i>	Moyen
	Secteur des bassins	<i>Aucune</i>	Moyen
	Andromède – Complexe sportif	<i>Aucune</i>	Faible
Espaces ouverts agricoles ou assimilés	L'Aéroport Toulouse-Blagnac	<i>Aucune</i>	Faible à modérée mais fort localement

	Les terres maraichères		N.D
	Les jardins familiaux		N.D

Cartographie des enjeux de la Ville de Blagnac, réalisée dans le cadre de l'ABC 2017 :



VILLE BLAGNAC

Niveau d'enjeu global par site

ABC Blagnac

- Légende**
- Limite communale
 - Niveau d'enjeu global par site
 - Faible
 - Faible à moyen
 - Moyen
 - Moyen à fort
 - Fort



D) Actions post-ABC :

L'ABC de 2017 a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'actions post ABC, pour la gestion et la reconquête de la biodiversité. Certaines de ces préconisations ont déjà été mises en place par la commune, dont notamment :

- Une campagne de sensibilisation et de communication auprès des habitants :
 - o Restitution des résultats des inventaires faune/flore sous forme d'une conférence en réunion publique
 - o Création d'une exposition autour de la biodiversité de la commune ;
 - o Développement d'un site internet : Atlas de la faune et de la flore de la commune de Blagnac : <https://atlas-biodiversite.blagnac.fr/>
 - o Mise en place d'un cycle dédié à la biodiversité sur le temps périscolaire ;
 - o Réalisation de sorties nature tout public ;
 - o Création de parcours pédagogiques, via des panneaux biodiversité installés sur les sites remarquables (bois de Pinot, berges de la Garonne et berges du Touch) ;
- La formation des élus et des agents aux enjeux biodiversité. Ont été concernés le service des espaces verts (100% des jardiniers), du patrimoine (maintenance et construction des bâtiments), de l'urbanisme, et de l'éducation (100% des animateurs) ;
- Des actions de reconquête de la biodiversité :
 - o Mise en place un cycle de 3 ateliers avec un groupe d'agents des espaces verts volontaires afin de réfléchir sur l'évolution de la gestion pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et de reconstruire une trame verte intra-urbaine ;
 - o Projet « Parc Montaigne: Site pilote pour la nature en ville »: les propositions élaborées par les jardiniers municipaux ont permis la plantation d'une haie champêtre et de bosquets d'essences locales, la plantation d'un verger, la mise en gestion différenciée de la totalité du site ; des semis labellisés Végétal Local pour les prairies fleuries et l'installation d'un mât à hirondelles ;
 - o Plantation de 4 bosquets de plants labellisés « végétal local » sur un délaissé de voirie (1ha) en partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autan ;
 - o Création d'un réseau d'espaces « îlots sauvages » (= 1 seule tonte automnale) maillant l'ensemble du territoire communal ;
 - o Plantation de haies et bosquets d'essences locales (Micro-forêt aérogare, plaine maraîchère) ;

E) Engagements en faveur de la biodiversité :

La Ville a également été lauréate fin 2019 de l'initiative « Territoire Engagé pour la Nature » en Occitanie, notamment pour la mise en place d'un portail en ligne sur la biodiversité. Elle s'est dotée d'un outil en ligne d'enquête participative « GeoNature Citizen » et d'un atlas des observations naturalistes par milieu (Atlas de la faune et de la flore de la commune de Blagnac : <https://atlas-biodiversite.blagnac.fr/>).

En 2020, des inventaires naturalistes ont été initiés avec Nature En Occitanie sur le parc Andromède et les parcs Montaigne et du Grand Noble. L'objectif était de définir un état initial de la biodiversité, ciblé sur les lépidoptères et les orthoptères, avant la

mise en œuvre de 2 projets structurants : la renaturation du Riou (traversant le parc du Grand Noble) et le projet « Parc Montaigne : Site pilote pour la Nature en ville ». De nouveaux inventaires sont en cours pour évaluer l'impact de ces projets et les premiers résultats révèlent la présence de nouvelles espèces d'orthoptères sur ces parcs.

La commune prévoit également la délocalisation des activités de balltrap, 4x4 et aéromodélisme en dehors de la zone du ramier des 15 sols, afin de sanctuariser cet espace naturel.

Depuis 2021, des actions en faveur de la réduction de la pollution lumineuses ont été mises en place. La commune a mené une expérimentation sur l'extinction de l'éclairage public dans trois secteurs de la ville pendant un an. L'expérimentation a été très positive et l'extinction en milieu de nuit n'a pas généré de conséquence notable sur la délinquance et a permis de réaliser de substantielles économies en plus des bénéfiques pour la santé humaine et la biodiversité. L'extinction des éclairages publics a donc été généralisée (à l'exception des axes structurants), et même étendue de minuit à 6h du matin sur les secteurs en bord de Garonne. Une sensibilisation sur l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité a également été réalisée à destination des élus et des agents des services techniques, sous la forme d'un atelier ludique autour d'un jeu sérieux développé et animé par Nature en Occitanie.

En 2023, la Ville a également souhaité impulser une dynamique citoyenne sur la thématique de la nature en ville. Un groupe d'habitants volontaires nommé « Citoyens Associés pour la Nature en ville », mandaté par M. le Maire, s'est alors constitué afin d'élaborer des préconisations. Le groupe CANEV a remis son rapport en avril 2024 et celui-ci contient plus 160 propositions pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans l'espace urbain. Il sera donc une ressource précieuse pour accompagner les actions de l'ABC, ainsi qu'une porte d'entrée efficace pour impliquer le groupe citoyen expert et les habitants. Un comité de suivi doit se mettre en place dès 2025 pour suivre la mise en œuvre opérationnelle des propositions faites.

De plus, la Ville mobilise les blagnacaises et blagnacais autour d'évènements sur la thématique de la nature :

- Le festival Festi'Nature se tient depuis 2023 dans le parc du Ramier. Il propose de nombreuses activités portées par un large réseau d'acteurs locaux engagés pour la protection de la planète : spectacles, animation ludiques, village zéro déchet, expérimentation scientifiques, espace mobilités douces, concerts, village des associations et marché solidaire. L'édition 2024 a rassemblé plus d'un millier de personnes et le festival sera reconduit en 2025 ;
- Des animations ont également lieu tous les ans à l'occasion de la journée nationale du « Jour de la nuit » ;
- Des animations scolaires sont régulièrement réalisées par les 2 animateurs nature municipaux dédiés au Relais nature. Ce site, propose des actions d'éducation à l'environnement (découverte de la faune et de la flore, l'écocitoyenneté, le jardinage, l'eau, le développement durable, la biodiversité) notamment en direction des enfants en soutien aux animateurs des ALAE/ALSH ou dans le cadre des ateliers découverte. On y trouve des parcelles de jardins potagers, une grande serre et une mare ;

Dans la poursuite des actions engagées en faveur de la biodiversité ; la Ville souhaite approfondir la restauration des continuités écologiques sur son territoire. Cependant, il n'existe pas encore de cartographie des trames vertes et bleues à l'échelle communale. Nous manquons d'informations fiables et contextualisées sur les types d'actions à engager et les secteurs géographiques à cibler. Autant de questions auxquelles répondra ce nouvel ABC, dont la restauration des continuités écologiques constitue le fil rouge.

Description du projet

Pour ce second ABC, la Ville de Blagnac souhaite approfondir l'étude des continuités écologiques qui constituent le fil rouge des actions envisagées :

1) Elaboration d'un Atlas de la fonctionnalité écologique

La Ville de Blagnac prévoit de faire appel au bureau d'étude TerrOïko pour prendre en compte la composante fonctionnelle de la biodiversité dans son ABC. Grâce à l'utilisation de SimOïko, l'outil de simulation de la vie des espèces (<http://www.simoiko.fr/>), des informations fiables et objectives sur la capacité des habitats de la commune à permettre l'accomplissement du cycle de vie des espèces vont pouvoir être modélisées.

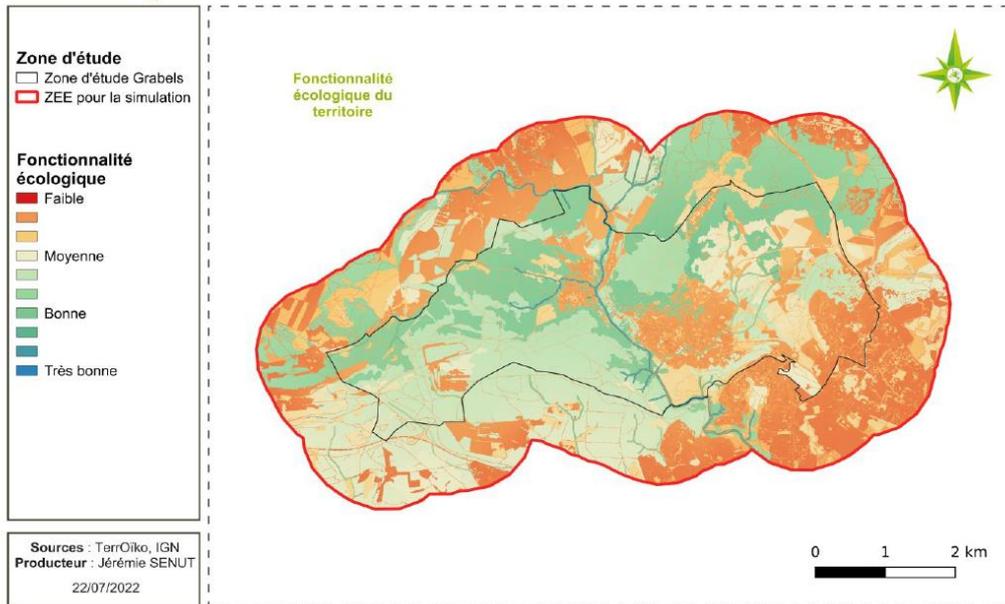
Cet atlas de la fonctionnalité écologique permet :

- La structuration d'un outil SIG d'aide à la décision pour gérer la biodiversité communale ;
- L'intégration de cartographies de la fonctionnalité des continuités écologiques à cet outil ;

Concrètement, l'outil SIG se compose :

- D'une occupation du sol compilée à partir des données de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN).
- Des zonages institutionnels issues de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).
- De cartographies de la fonctionnalité des continuités écologiques. SimOïko fournit des estimations spatialisées des tailles, des probabilités de maintien et des déplacements des espèces. Ces estimations sont fournies pour 28 groupes taxonomiques afin de couvrir l'ensemble des cycles de vie des espèces faunistiques à investiguer dans le cadre de la TVB.
- D'une cartographie de synthèse de l'importance écologique du territoire. Cette carte est la synthèse de la fonctionnalité de l'ensemble des 28 groupes taxonomiques investigué. Elle permet de rapidement visualiser les secteurs à préserver ainsi que les enjeux relatifs à la reconquête de la biodiversité de la commune.

Exemple de réalisation de cartographie de l'importance écologique sur le territoire communal



2) Réalisation des inventaires naturalistes

Il apparaît qu'au moins 1100 observations naturalistes ont déjà été réalisées sur la commune de Blagnac avec à ce jour plus de 1402 espèces recensées sur la plateforme biodiv'occitanie, gérée par l'Union des associations naturalistes d'Occitanie (OC'NAT).

Afin de choisir les taxons à inventorier, la Ville de Blagnac s'est rapprochée de l'association Nature en Occitanie. Le choix s'est alors fait selon deux critères :

- Cibler des espèces encore peu observées sur le territoire communal, susceptibles de favoriser l'implication des habitants et de renforcer la mobilisation citoyenne en faveur de protection de la biodiversité ;
- Cibler des espèces représentatives de différentes trames écologiques et dont les protocoles d'inventaires permettent d'évaluer au mieux l'impact des actions mises en place par la commune en faveur des continuités écologiques ;

Ainsi le choix s'est porté sur :

- les papillons, pour la trame verte (milieux ouverts) et pour leur capacité indicatrice de la qualité des espaces verts ;
- les reptiles inféodés aux cours d'eau pour la trame bleue et pour mener des actions de sensibilisation sur la protection des serpents, la création d'habitats favorables et la préservation de ces milieux auprès des habitants ;
- les rapaces nocturnes pour la trame noire et pour sensibiliser les habitants sur l'impact de la pollution lumineuse et l'importance de l'obscurité ;

A) Inventaire lépidoptères :

Des inventaires des Rhopalocères (papillons de jour) et Zygènes (papillons de nuit, volant le jour) ont déjà été réalisés par le passé par Nature En Occitanie, en particulier sur les sites des parcs Andromède, Montaigne, Grand noble et sur le site des Près.

Dans le cadre de cet ABC il s'agit donc de poursuivre l'identification des espèces bien connues sur la commune, afin de suivre leur réponse aux évolutions continues des

pratiques d'entretien des espaces verts.

L'inventaire sera réalisé à grâce au protocole « Chronoinventaire ». Ce protocole national standardisé du Muséum National d'Histoire Naturelle a pour objectif d'établir une liste d'espèces la plus exhaustive possible à l'échelle d'une station en ayant des informations sur la pression d'échantillonnage.

Le temps d'échantillonnage est découpé en tranches de 5 minutes. Dès lors que l'observateur ne contacte aucune nouvelle espèce sur une période de 10 minutes, la session est terminée. Cela permet d'avoir une pression d'échantillonnage uniforme sur les stations. Chaque espèce de papillon n'est donc notée qu'une seule fois, lors de sa première observation. Cette méthode permet, par réplicats successifs dans le temps et sur plusieurs stations, d'avoir une tendance sur les espèces les plus communes et au contraire celles qui sont plus occasionnelles sur un même site.

Le protocole sera répliqué 5 fois par station, à plusieurs périodes de l'année, de mars à septembre. Des observations opportunistes pourront également être réalisées sur d'autres groupes faunistiques, en particulier les odonates présents sur les mêmes milieux.

B) Inventaire reptiles aquatiques :

Encore peu prospectés sur la commune, les principales observations de reptiles recensées à ce jour concernent le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et la Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*). L'objectif de cet inventaire sera donc de compléter ces connaissances encore lacunaires, et de se concentrer en particulier sur la recherche de la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*). En effet les dernières observations de cette espèce datent de 2012, mais les nombreux cours d'eau constituent des habitats favorables sur le territoire.

Pour cela, le protocole utilisé sera le POP Reptiles, protocole national standardisé par la Société Herpétologique de France, dans sa version POPReptile1. Avec un déploiement qui se déroule sur 2 années, il permet d'inventorier et de voir à long terme les évolutions des populations de serpents et de lézards.

Sa mise en place consiste à définir un linéaire d'inventaire, ou « transect », suivant des lisières de haies, de bois ou de cours d'eau (tout habitat pouvant être favorable à la couleuvre vipérine). Au long de ce linéaire on dispose des « plaques » (généralement d'épais tapis roulant utilisés dans les carrières pour transporter les pierres, et découpés sur des formats d'environ 80 à 100 cm de côté). Les serpents s'y cachent dessous et il suffit alors de soulever les plaques lors des six passages prévus chaque année pour vérifier si l'espèce est présente.

Outre la recherche de la couleuvre vipérine, chaque transect sera parcouru à pied en inspectant visuellement tous les milieux favorables aux reptiles en général et aux autres groupes faunistiques, afin de repérer l'ensemble des animaux présents.

C) Inventaire rapaces nocturnes :

Charismatiques et ambassadeurs de l'obscurité, l'inventaire des rapaces nocturnes permettra de compléter les connaissances encore lacunaires sur ces espèces à enjeux. Seront ciblées notamment l'Effraie des clochers (*Tyto alba*) et la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), classées « vulnérables », sur la commune, ainsi que la Chouette hulotte (*Strix aluco*), le Hibou moyen duc (*Asio otus*) et le Hibou petit-duc (*Otus scops*).

Dans un premier temps, une communication spécifique sur ces espèces, leurs habitats et leur détermination (grâce à leurs chants et cris) sera diffusée aux habitants par le service communication de la mairie. Les Blagnacais seront alors mis à contribution pour le repérage des habitats favorables (grenier, vieux arbres) et pour faire remonter à l'association leurs observations. Cet inventaire participatif permettra de pré-identifier des zones d'intérêt, et de visiter certains lieux en amont de l'inventaire protocolé en cas de signalement particulièrement intéressant. Cette dynamique s'inscrit dans la volonté d'impliquer les habitants pour une meilleure connaissance de la faune locale et de participer activement à la collecte de données dans le cadre de l'ABC.

Ensuite, le protocole utilisé par Nature en Occitanie sera celui de « l'écoute passive cumulée au principe de la repasse », décrit par la LPO. Les deux méthodes seront combinées et utilisées simultanément sur chaque point d'écoute lors des recensements nocturnes. L'utilisation de la repasse a été privilégiée car elle demeure indispensable pour augmenter le taux de détection, régulièrement très faible, des rapaces nocturnes lors d'une écoute passive. Ainsi, par l'émission de chants territoriaux imitant un intrus, la repasse permet de stimuler les réponses vocales d'un certain nombre d'espèces. Cette technique s'avère très efficace pour la plupart des espèces concernées.

À raison d'un peu plus d'une dizaine de points par soirée, la prospection de l'ensemble du territoire communal pourra être réalisée en une soirée. Deux passages seront à réaliser à des périodes différentes de l'année : entre le 15 février et le 15 mars pour cibler les espèces locales, et entre mai et juin pour cibler les espèces migratrices.

D) Cartographie des enjeux de biodiversité

Grâce à la synthèse des données naturalistes existantes (à la suite d'une demande auprès du SINP) et en prenant en compte les données collectées dans le cadre des inventaires de cet ABC, une nouvelle cartographie des enjeux de biodiversité du territoire communal sera réalisée par Nature En Occitanie, remettant ainsi à jour celle produite dans le cadre de l'ABC de 2017.

Chaque donnée faune/flore pointée sur la commune se verra attribuer un enjeu (faible, moyen, fort, majeur) par les naturalistes. Pour la faune, l'enjeu sera identifié selon celui de la DREAL Occitanie³ et adapté au contexte de la commune « à dire d'expert ». Pour la flore, l'enjeu sera attribué en analysant plusieurs critères dont les listes rouges nationale et régionale, le statut de protection de l'espèce, la patrimonialité, l'aire de répartition, les listes d'espèces déterminantes ZNIEFF et Natura 2000 et la responsabilité du territoire. Une partie sera également « à dire d'expert » afin d'adapter l'enjeu au contexte de la commune.

³ https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20190906spp_protg_hierarchisation_internet.pdf

Chaque site se verra ensuite attribuer une note d'enjeu (faible, moyen, fort, majeur) dans le but de connaître les secteurs à enjeux du territoire communal et de préserver ces sites de tout aménagement. Ainsi, grâce à cet outil d'aide à la décision, l'aménagement du territoire communal prendra mieux en compte la biodiversité (espèces protégées et patrimoniales, mais aussi espèces de la biodiversité ordinaires et les milieux naturels dont elles ont besoin pour accomplir leur cycle de vie)

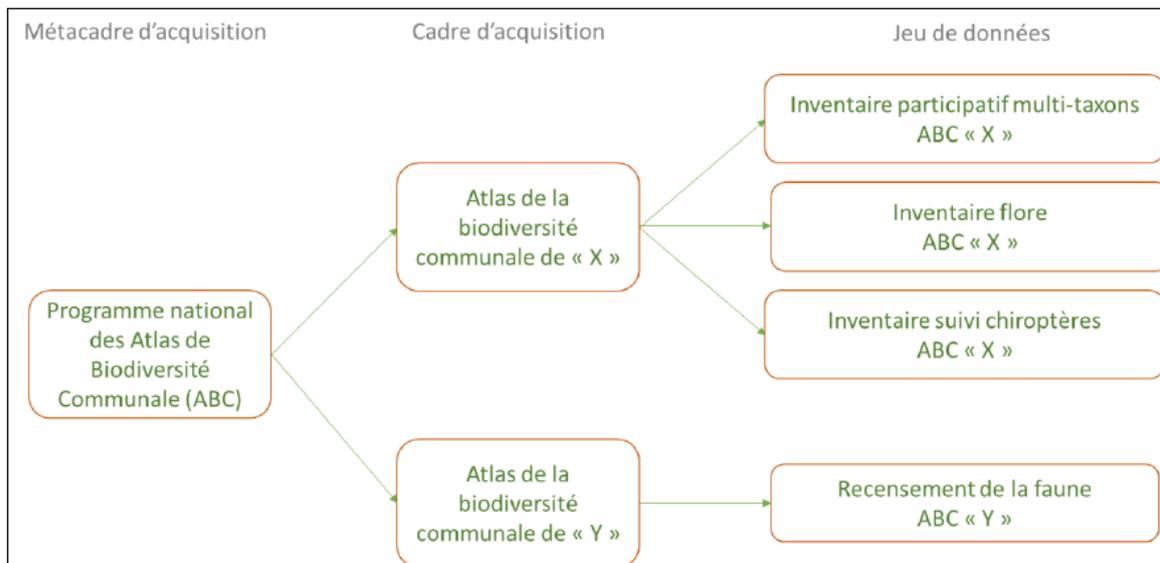
E) Diffusion des données naturalistes

Les éléments relevés par groupe taxonomique seront conformes aux exigences des protocoles utilisés. Des données opportunistes seront ajoutées à ces inventaires protocolés, par des inventaires participatifs de citoyens ou de bénévoles de NEO.

L'association Nature En Occitanie administre l'outil GeoNat'Occitanie, qui est un outil de gestion en ligne de données naturalistes et d'informations associées (localisations, observations, dates, etc). Cette base de données permet la bancarisation et la valorisation des observations faites par ses bénévoles et ses salariés. Les données renseignées ont vocation à améliorer les connaissances, dans un objectif général de conservation de la nature. Cet outil alimente l'atlas Biodiv'Occitanie : <https://biodiv-occitanie.fr/>

Les données issues de GeoNat'Occitanie alimentent le Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP) régional. Ces données sont directement formatées dans le standard attendu par le SINP. Les données également associées à un cadre d'acquisition ainsi qu'un jeu de données relatifs aux ABC (métadonnées). Le SINP régional transmet ensuite les données à l'INPN (niveau national).

Les métadonnées respecteront le cadre suivant comme le veut le protocole de partage de données ABC :



De plus, la commune s'engage à reverser sur le site <http://abc.naturefrance.fr/>, tous les éléments nécessaires à son alimentation et à la diffusion des résultats de son ABC (rapport final, cartographie des habitats naturels, cartographie des enjeux, etc.). Le dossier complet de l'ABC (données d'inventaires, cartographies, rapports) sera placé sous la licence ouverte ETALAB V2.0. Cette licence concède ainsi au "réutilisateur" un droit non exclusif et gratuit de réutilisation des documents avec les conditions précisées par la licence (ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf).

3) Sensibilisation et communication autour des continuités écologiques :

La Ville de Blagnac souhaite mener dans le cadre de cet ABC des actions fortes de sensibilisation afin de faire prendre conscience aux habitants l'importance des espaces verts, des parcs, des jardins, et de leur gestion en faveur de la biodiversité pour le maintien des continuités écologiques, en particulier dans un contexte fortement urbanisé.

A) Action « Biodiversité des jardins »

Cette action initiée par Nature en Occitanie consiste à aller à la rencontre des habitants possédant un jardin privé, afin de leur proposer un rapide inventaire naturaliste des espèces présentes, d'échanger avec eux sur les espèces qu'ils observent au quotidien et de leur offrir des préconisations d'actions concrètes à réaliser.

Les jardins privés jouent en effet un rôle important pour l'accueil de la biodiversité en Ville (micro-habitats plus denses et divers dans les espaces privés proportionnellement à leur taille).et pour le maintien de corridors écologiques urbains. C'est également un terrain très favorable pour la sensibilisation des habitants en faveur de la préservation des espèces présentes chez eux et plus largement pour la mise en action à l'échelle individuelle en faveur de la biodiversité, au-delà de leur parcelle.

Cette action se décline en plusieurs temps :

- Un appel aux blagnacais volontaires pour ouvrir leur jardin aux naturalistes ;
- L'identification de 10 jardins qui présentent un intérêt particulier pour les continuités écologiques sur la commune et la prise de contact avec les propriétaires pour organiser les visites d'un naturaliste professionnel ;
- Les visites-conseil réalisées par le naturaliste, à deux périodes de l'année, qui permettront :
 - d'alimenter la collecte de données sur des zones inaccessibles dans le cadre des inventaires ;
 - de sensibiliser les habitant·es aux pratiques vertueuses pour la biodiversité et à la nécessité de maintenir des continuités écologiques intra-urbaines ;
 - de proposer aux propriétaires la mise en place d'action concrètes en faveur des espèces présentes et des habitats ;

Parmi les actions proposées, l'accent sera mis sur l'installation de passages à hérisson entre les jardins. En effet ce petit mammifère est très impacté par l'urbanisation et par tous les risques que cela entraîne pour lui (risques routiers, utilisation de pesticide, tondeuses automatiques, cloisonnement). C'est donc un ambassadeur efficace pour adresser la question des continuités écologiques en ville et proposer aux habitants de décroisonner leur domaine privé.

Nature en Occitanie a déjà réalisé un projet similaire pour connaître et améliorer les corridors écologiques urbains, en étudiant le rôle de jardins privés grâce aux sciences participatives, en partenariat avec les Ecologistes de l'Euzières. Des projets similaires pour l'ouverture de passage à hérisson ont également été portés en 2022 dans les jardins de Toulouse, en 2023 sur la commune de Séméac et sont toujours en cours grâce à la mobilisation des bénévoles de l'association (<https://www.natureo.org/association/actualites/toulouse-une-ville-herisson-friendly/>).

B) Reportage vidéo sur la vie nocturne de la Garonne :

La commune souhaite réaliser un reportage vidéo sur la biodiversité nocturne présente sur les berges de la Garonne, en particulier au niveau du parc des Ramiers.

En effet ce parc est un lieu de promenade très apprécié des joggeurs, cyclistes ou propriétaires de chien bien après la tombée de la nuit. Le dérangement occasionné par ces activités et le maintien d'un éclairage public important le long des espaces naturels est donc important, mais la mise en œuvre de mesures de préservation de l'obscurité par l'extinction ou d'abaissement de l'éclairage public, provoque de vives réactions.

C'est pourquoi la Ville de Blagnac souhaite mettre en place un important dispositif de communication et de sensibilisation auprès du grand public sur le sujet de la pollution lumineuse et de la biodiversité nocturne, auquel ce reportage contribue.

Le reportage sera réalisé grâce à l'acquisition par la commune de deux pièges photographiques, qui seront installés par Nature en Occitanie sur les secteurs les plus propices à l'identification des espèces nocturnes. Les images et vidéos ainsi collectées pourront également servir la communication générale de l'ABC tout au long de la

durée du projet.

C) Communication générale sur l'ABC

La communication autour de l'ABC sera assurée par les services du **développement durable** et de la communication externe, notamment dans le cadre des événements organisés par la commune (festivals Festi'Nature et Luluberlu et le Jour de la Nuit) et lors des animations au sein des établissements scolaires portés par son Relais Nature. Les supports de communication habituels tels que le site internet de la commune, le journal municipal, les réseaux sociaux de la Ville de Blagnac et des articles dans la presse locale seront également mobilisés.

Nature En Occitanie pourra également se faire le relais de l'information concernant l'ABC de la commune. L'association s'appuie sur différents outils de communication :

- Page Facebook de Nature En Occitanie (<https://www.facebook.com/NatureEnOccitanie>) avec plus de 7400 abonné-e-s ;
- Page LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/1031017/>) avec 7000 abonné-e-s ;
- Site internet (500 000 visites/an) ;
- Dépêche du Midi, bulletin trimestriel de l'association auprès de ses adhérents, édité en 1 000 exemplaires (2 numéros/an) ;
- Lettre d'information trimestrielle à destination des adhérents (près de 1000 adhérents dont 70% résident en Haute-Garonne et 10% dans les Hautes-Pyrénées) ;

4) Partenaires

Pour accomplir au mieux ces actions, la Ville de Blagnac a choisi de s'entourer de partenaires locaux :

- Nature en Occitanie : association régionale de protection de la nature, fondée en 1969, elle est aujourd'hui constituée d'une équipe de 35 salariés et de plus de 1000 adhérents. Dans le cadre des ABC, elle s'appuie sur sa longue expérience et sur son expertise naturaliste pour réaliser des inventaires, évaluer les enjeux écologiques des milieux naturels et accompagner les communes dans la réalisation de leur projet.
- TerrOïko : Le bureau d'étude développe des technologies numériques innovantes destinées au traitement, à l'analyse et à la modélisation de données au service de la biodiversité. Fondée en 2012, l'entreprise se positionne à la rencontre de la recherche scientifique, du développement informatique, de la science des données et de l'ingénierie écologique.
- Arbres et paysages d'Autan : Arbres et Paysages d'Autan est une association loi 1901 qui a pour objet de promouvoir le rôle de l'arbre dans la sauvegarde et la restauration du paysage pour le mieux vivre de tous.

2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Actions prévues	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
Gouvernance			
Comités de pilotage de l'ABC	Suivi des objectifs du projet, du calendrier prévisionnel et du budget. Echanges avec les partenaires et les différents services de la ville (transversalité).	01/2025	12/2027
Réunion de lancement de l'ABC avec les « Citoyens Associés pour la Nature en Ville »	Présentation des enjeux de l'ABC et des actions où leur participation est attendue. Co-construction de nouvelles actions	01/2025	03/2025
Rapport intermédiaire	Bilan des actions réalisées à mi-parcours, respect du calendrier	06/2026	10/2026
Plan d'action post-ABC	Co-construction avec les partenaires et les services de la ville des actions à mettre en place suite aux inventaires et aux enjeux mis en avant par l'ABC	10/2026	09/2027
Rédaction du rapport final	Transmission des livrables et diffusion sur la plateforme dédiée	03/2027	12/2027
Réunion publique de restitution des résultats de l'ABC	Valorisation et communication des actions mises en œuvre auprès d'un large public	09/2027	12/2027
Actions			
Modélisations de l'atlas de la fonctionnalité écologique	Cartographie de la fonctionnalité écologique de la commune, identification des réservoirs et des corridors écologiques avec une estimation de leur qualité effective pour les espèces modélisées	01/2025	01/2026
Enquête participative sur les rapaces nocturnes	Impliquer et sensibiliser les habitants à la biodiversité nocturnes. Pré-identifier les gîtes potentiels et zones d'intérêt	09/2025	06/2026
Inventaires des reptiles	Etat des lieux des populations des reptiles aquatiques, en particulier recherche de la couleuvre à collier. Possibles actions de restauration des habitats, création de refuges (branchages, tas de pierres) et sensibilisation sur la protection des espèces protégées souvent incomprises	10/2025	08/2026
Inventaire des rapaces nocturnes	Amélioration des connaissances naturalistes, communications tout publics sur les espèces observées et l'importance de réduire l'éclairage nocturne et de préserver des zones d'obscurité	02/2026	08/2026
Inventaire des lépidoptères	Amélioration des connaissances naturalistes en dehors des parcs urbains, et suivi des populations suite à l'évolution des modes de gestion par les services de la ville	02/2026	08/2026
Comptes rendus des inventaires	Synthèse des enjeux par espèces	09/2026	12/2026
Cartographie des enjeux	Mise à jour de l'outil cartographique d'aide à la décision grâce aux résultats des inventaires	12/2026	06/2027
Communication et sensibilisation			
Projet « Biodiversité des jardins »	Amélioration des connaissances naturalistes dans l'enveloppe urbaine et création de « passages à hérisson » entre les jardins privés (îlots refuges pour la petite faune). Initiation des habitants à l'identification de la biodiversité présente chez eux, aux bonnes pratiques de gestion et mobilisation citoyenne en faveur du projet d'ABC	02/2025	08/2027
Pose des pièges photos le long	Identification des espèces présentes sur les	04/2025	08/2026

<i>de la Garonne</i>	<i>secteurs côtoyant des espaces très fréquentés</i>		
<i>Réalisation du reportage sur la vie nocturne de la Garonne</i>	<i>Valorisation du projet d'ABC auprès d'un large public, sensibilisation à l'importance de préserver des zones de quiétude en ville pour la faune sauvage et de réaliser des aménagements en faveur de la préservation de l'obscurité par la réduction de l'éclairage artificiel</i>	<i>08/2026</i>	<i>12/2027</i>

Actions prévues	2025				2026				2027			
	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	4e Trimestre	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	4e Trimestre	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	4e Trimestre
Pilotage et accompagnement												
Comités de pilotage	COPIL1					COPIL2				COPIL3		
Réunion « Citoyens Associés »	CANEV											
Rapport intermédiaire												
Plan d'action post-ABC												
Rapport final de l'ABC												
Réunion publique de restitution												
Modélisations - TerrOïko												
Atlas de la fonctionnalité												
Inventaires - Nature en Occitanie												
Enquête participative rapaces												
Inventaire Rapaces nocturnes												
Inventaire Reptiles					Pose des plaques							
Inventaire Lépidoptères												
Compte rendu des inventaires												
Cartographie des enjeux												
Communication et sensibilisation												
Biodiversité des jardins	Identification des jardins				Passages naturalistes							
Pièges photographiques												
Reportage nocturne Garonne												

3. Perspectives de l'action

3.1. Perspectives générales

Les résultats de l'ABC constitueront un outil d'aide à la décision pour les élus et les agents de la commune, afin de cibler plus efficacement les actions visant à créer ou restaurer des continuités écologiques fonctionnelles.

Le plan d'actions post-ABC contextualisé permettra :

- De faire évoluer les modes de gestion des espaces verts, de continuer à planter des haies et des bosquets afin de restaurer les corridors écologiques boisés, et de pérenniser le partenariat de la commune avec Arbres et paysages d'Autan ;
- De poursuivre l'acquisition de connaissances naturalistes sur les secteurs à enjeux identifiés, d'actualiser les inventaires suite aux changements de modes de gestion et de poursuivre le partenariat avec Nature en Occitanie
- De cibler les zones prioritaires et stratégiques pour aménager des passages à faune, afin de limiter les obstacles à la dispersion de la faune sauvage et d'améliorer la perméabilité du tissu urbain ;
- D'orienter et cibler les futures actions d'extinction de l'éclairage public et d'aménagement lumière afin de développer de nouveaux corridors d'obscurité et de réduire la pollution lumineuse ;

Les résultats de l'ABC constitueront aussi un support pédagogique essentiel pour sensibiliser les blagnacais et travailler sur l'acceptabilité sociale des mesures en faveur de la biodiversité (notamment la gestion différenciée et l'extinction de l'éclairage public). Ils pourront également être partagés plus largement auprès de Toulouse métropole et des communes alentours pour contribuer à la diffusion des connaissances naturalistes et à la sensibilisation d'un public plus large. Enfin, ils seront la base d'échanges et d'un travail partenarial avec Toulouse Métropole afin de prioriser la réduction des obstacles aux continuités écologiques (lorsqu'ils ne relèveront pas de la compétence communale) et d'intégrer ces enjeux lors de la prochaine révision des documents d'urbanisme (PLUI-H et SCoT).

Enfin, la commune prévoit de valoriser les actions et résultats de son ABC à travers une candidature à la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » dès 2025. Cette candidature était envisagée dès 2024, dans le cadre d'un renouvellement (car la commune a été labellisée sur la 1^{ère} vague 2019-2022) ; mais le projet a finalement été reporté pour permettre une plus grande cohérence avec la démarche ABC.

3.2. Perspectives en matière d'intégration des résultats de l'ABC dans les documents d'urbanisme

Le PLUIH de Toulouse Métropole a été arrêté en date du 20 juin 2024 et doit être approuvé en fin d'année 2025 après enquête publique. Le calendrier ne permet donc pas d'intégrer les résultats de l'ABC de Blagnac à son élaboration. Néanmoins, la Ville peut agir de différentes façons pour assurer la prise en compte des résultats des ABC dans les documents d'urbanismes :

- Partager le résultat des inventaires et les cartographies des fonctionnalités écologiques de Blagnac avec la métropole afin d'impulser des actions de restauration ou de créations de corridors écologiques relevant de la compétence communautaire. Par exemple, par la suppression du gué servant à

accéder à l'île de Pecette pour sanctuariser l'île comme un refuge de biodiversité, ou par la résorption du point d'obstacle constitué par la Voie Lactée face au bois de Pinot ;

- Préserver des espaces à enjeux en vue de leur futur classement en Espace Vert Protégé ou Espace Boisé Classé à l'occasion de la prochaine révision du PLUIH. La Ville pourra proposer aux propriétaires des conventions de gestion afin d'assurer la mise en place de pratiques vertueuses pour la biodiversité, ou envisager l'acquisition de parcelles pour une gestion en régie. Une telle politique est par exemple déjà mise en œuvre sur la plaine maraîchère des 15 sols, où la Ville rachète les parcelles dont la vocation maraîchère est menacée, afin d'y installer des agriculteurs pratiquant l'agriculture biologique. Ce programme s'accompagne aussi d'un schéma paysager pour la plantation de haies champêtres.
- Rédiger une contribution reprenant les enjeux de l'ABC dans le cadre de la concertation publique autour de la 2e révision du SCOT de l'agglomération toulousaine (échéance 2025)

4. Gouvernance

Le projet sera conduit par un comité de pilotage réunissant élus et techniciens, qui sera le garant de la mise en œuvre du projet, du respect des orientations et du calendrier. Le comité de pilotage se réunira une fois par an, sur les 3 années de réalisation de l'ABC.

Le Comité de pilotage sera constitué par :

- Monsieur le Maire : M Joseph Carles
- L'élue à l'Environnement : Mme Camille Mayzoué
- L'élue aux Espaces Verts : M Gérard Gabarre
- L'élue à Urbanisme : Mme Stéphanie Sens
- L'élue à l'aménagement : M Christian Bergon
- L'élue au Patrimoine dans la Ville (référente de la politique d'extinction de l'éclairage public) : Mme Françoise Chiappetta
- L'élue aux projets urbains métropolitains : Mme Danielle Pérez
- L'élue aux projets environnementaux métropolitains : M. Pascal Boureau
- Le Directeur Général des Services : M Jean-Baptiste Clerc
- La Directrice Générale Adjointe Ville Durable : Mme Caroline Carneau
- La Directrice du Développement Urbain Durable : Mme Caroline Motard
- La responsable du service développement durable : Mme Nathalie Vergne
- La chargée de mission développement durable : Mme Zita Tugayé
- Le chargé de mission Ecologie Urbaine : M Fabrice Vacchina
- Le chargé d'opération d'aménagements paysager : M Julien Lauvernet
- Le Directeur des Services Techniques : M. Frédéric Monesma
- Le responsable du service des espaces verts : M Claude Gonzalez
- La Directrice de la Communication Externe : Mme Elisabeth Galaup
- Un-e représentant-e de Toulouse Métropole en tant de partenaire institutionnel
- Un-e représentant-e de l'OFB
- Un-e représentant-e de l'ARB
- Nature en Occitanie
- Terroïko
- Arbres et Paysage d'Autan

De plus, le groupe « Citoyens Associés Nature en Ville » sera associé dans une logique de co-construction des actions : ils pourront formuler des préconisations sur la mise en œuvre ou l'évolution de l'ABC à chaque étape du projet. Ils en seront aussi des contributeurs directs, notamment sur les inventaires participatifs (rapaces nocturnes et biodiversité des jardins) et lors d'animations pour faire connaître l'ABC au grand public.

En complément, la Ville proposera des réunions publiques plus larges pour informer ses habitants sur les résultats de l'ABC et le futur plan d'actions.

5. Répartition des rôles entre les différents partenaires du projet :

La coordination du projet sera assurée par la chargée de mission développement durable, à travers les modes de gouvernance détaillés au paragraphe précédent. Elle aura à sa charge :

- Le bon suivi du déroulé du projet, des animations et de la communication ;
- L'organisation logistique des COPIL, de la réunion de lancement avec les CANEV et de la soirée publique de restitution des résultats de l'ABC ;
- La coordination du rapport final ;

La mairie aura à sa charge :

- La communication globale autour du projet ABC ;
- La diffusion de l'appel aux propriétaires de jardin volontaires au sein du projet « Biodiversité des jardins ». Elle pourra également mobiliser ses services techniques pour la réalisation des passages à hérisson ;
- La réalisation du documentaire sur la faune nocturne en bords de Garonne, notamment le montage des images et vidéos récoltées et la coordination du dispositif global ;

Le bureau d'études Terroïko réalisera l'atlas des fonctionnalités écologiques et participera aux comités de pilotage.

L'association Arbres et Paysages d'Autan participera aux COPIL, conseillera la commune et contribuera à l'élaboration du plan d'actions.

Nature en Occitanie aura à sa charge :

- La synthèse des données naturalistes existantes ;
- La réalisation des inventaires naturalistes ;
- La production de la cartographie des enjeux ;
- La coordination de l'action « Biodiversité des jardins »
- La pose des pièges photographiques le long de la Garonne ;
- La rédaction du plan d'actions et la participation au rapport final ;
- Le conseil et l'accompagnement de la commune tout au long du projet.

6. Résumé publiable du projet :

Avec l'adoption de son ABC, Blagnac souhaite approfondir les enjeux autour des continuités écologiques, qui constituent le fil rouge des actions proposées. Il

donnera lieu à l'élaboration d'un atlas des fonctionnalités écologiques afin de cibler dans le futur plan d'actions les aménagements et modes de gestion en faveur des trames vertes, bleues et noires. Les inventaires réalisés, en ciblant des espèces bio-indicatrices (lepidoptères pour les trames vertes, reptiles aquatiques pour la trame bleue et rapaces nocturnes pour la trame noire) permettront d'évaluer l'impact de ces actions dans le temps. Enfin, un volet important impliquera les citoyens : des inventaires des jardins privés viendront sensibiliser les blagnacais sur la biodiversité présente et comment l'accueillir et la préserver. La réalisation d'un reportage sur la vie nocturne de la Garonne permettra de les sensibiliser sur les mesures d'extinction dans les secteurs de biodiversité.

7. Productions attendues en fin de projet

7.1 productions obligatoires :

- Cartographie des enjeux de biodiversité
- Plan d'actions post-ABC validé en conseil municipal ou communautaire
- Attestation de versement des données au SINP
- Bilan financier
- Bilan technique (respectant la trame de rapport final OFB)

La transmission de ces productions est indispensable pour la clôture de la convention de subvention ou de la décision d'aide

7.2 Productions complémentaires proposés par le bénéficiaire :

- Atlas des fonctionnalités écologiques
- Reportage « Vie nocturne sur les bords de Garonne »

Notice d'aide au renseignement des rubriques

La sélection des projets lauréats sera réalisée sur la base des critères établis dans la grille d'évaluation, que vous trouverez en annexe du règlement administratif de l'appel à projets ABC 2023.

IDENTIFICATION DU PROJET

Contexte du projet : décrit le contexte politique, technique et/ou réglementaire du projet.

Exemple : dans le cadre de l'élaboration ou de l'évolution du PLU, du SCOT...

Si l'action est une poursuite d'années antérieures, rappeler les résultats acquis.

Préciser ici si vous avez déjà effectué un ABC et en quoi le projet proposé aujourd'hui est complémentaire du projet précédent

Objectifs du projet : décrit les objectifs et finalités du projet.

Coût prévisionnel du projet : montant en euro de l'ensemble des dépenses liées au projet. Il doit être conforme à la fiche financière.

Aide demandée à l'OFB : montant en euro de la subvention demandée à l'OFB et %. **Il doit être conforme à la fiche financière.**

PROGRAMME DETAILLE DU PROJET

1. Cadrage

Contexte et objectifs

Précise notamment :

- La description et les enjeux détaillés du territoire concerné par l'ABC
- Le cadre
- Les objectifs poursuivis par le projet d'ABC
- L'intérêt du projet
- Les bénéficiaires du programme (ex : élus du territoire, personnes à sensibiliser...)
- L'ensemble des acteurs impliqués dans sa réalisation
- Les leviers à mobiliser pour atteindre les objectifs (ex : communication prévue dans la réalisation du projet, opérations de mobilisation citoyenne...etc.)

Description du projet

Précise notamment :

- Les groupes taxonomiques étudiés
- Les milieux étudiés
- Les actions concrètes mises en place (dont cartographie) ...

2. Jalons, étapes et calendrier

Décrit les différentes étapes / prestations nécessaires à la réalisation du projet et fournit le calendrier de réalisation en précisant les dates de début et de fin de la prestation ;

3. Perspectives de l'action

Indique le plan d'action et autres suites prévisionnelles qui pourront être données au projet d'ABC, notamment au regard du dispositif d'engagement [Territoires engagés pour la nature \(TEN\)](#). Indique précisément quelles suites seront données à l'ABC en matière d'intégration dans les documents d'urbanisme.

4. Gouvernance de l'action

Identifie les comités de pilotage, de suivi, d'utilisateurs etc., mis en place (rôle et composition).

5. Résumé publiable du projet

Indique le résumé du projet qui aura vocation à être publié sur le [site web](#) dédié aux ABC si le projet donne lieu à un financement de l'OFB.

NB : La présente notice d'aide au renseignement des rubriques n'a pas vocation à intégrer la fiche projet, merci de bien vouloir la supprimer avant de renvoyer la fiche renseignée.